

Décision DB 2023-059

Plan de financement rénovation du siège administratif CCPA

Le 28 juin 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 27 juin 2023, s'est réuni à CAILLA

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohammed EL HABCHI et Bernard VAQUIEEXCUSE : Jacques GALY

La CCPA s'est engagée dans une démarche active pour diminuer son empreinte écologique, et ainsi lutter à l'échelle du territoire contre les effets du dérèglement climatique.

L'un des axes de déploiement de cette démarche réside dans la rénovation énergétique et l'analyse des performances des bâtiments intercommunaux a permis d'identifier le siège administratif comme une des priorités des projets de rénovation énergétique.

Il est apparu en effet à l'issue de l'audit énergétique effectué par le cabinet QCS Services en partenariat avec le SYADEN, un gain potentiel de :

- 85% en consommation d'énergie (82 560 Kwh/an à l'heure actuelle),
- et de 88% en émissions de gaz à effet de serre (16,75 tonnes/an à l'heure actuelle) ;

Pour un bouquet de travaux incluant :

- l'isolation des murs, combles et toiture, avec intégration d'un système de ventilation,
- la mise en place de panneaux photovoltaïques,
- le remplacement des menuiseries,
- le remplacement de l'éclairage intérieur,
- et le remplacement du système de chauffage.

Selon l'étude de faisabilité élaborée par l'architecte désigné par la CCPA pour l'ensemble du projet de rénovation énergétique du siège administratif présentée en séance, le montant des travaux nécessaires est estimé à 344 750,00 € HT.

Il en ressort ainsi un budget prévisionnel de l'opération, maîtrise d'œuvre incluse, et un plan de financement établis comme suit :

Dépenses HT		Financement		
Menuiseries extérieures	115 000,00 €	Etat - Fonds vert	35%	126 092,40 €
Isolation murs	84 000,00 €			
Isolation combles et toits	33 750,00 €	Etat - DSIL	16%	57 642,24 €
VMC	5 500,00 €			
Système de chauffage	42 000,00 €	Région Occitanie	14%	50 436,96 €
Eclairage	23 000,00 €			
Photovoltaïque	25 000,00 €	Département de l'Aude	15%	54 039,60 €
Autres - finitions	16 500,00 €			
Maîtrise d'œuvre	15 514,00 €	Autofinancement CCPA	20%	72 052,80 €
TOTAL	360 264,00 €	TOTAL	100%	360 264,00 €

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'audit énergétique du siège administratif remis par le cabinet QCS services le 17 novembre 2022 ;

Vu l'étude préliminaire effectué par le cabinet d'architecture Villes et vies, représenté par madame Hazar CARON ;

Considérant l'intérêt des rénovations énergétiques des bâtiments intercommunaux dans le cadre de la transition économique et climatique actuelle ;

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	9	Suffrages exprimés	9
Retraits avant vote	0	Pour	9
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

Article 1 : Le préprogramme présenté au rapport et le budget prévisionnel de l'opération sont approuvés.

Article 2 : Le Président est autorisé à solliciter les financements nécessaires par le dépôt de demandes de subventions.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ *de sa transmission en sous-préfecture le 30.06.2023*
- ❖ *et de sa publication le 30.06.2023*